RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

216 BARB''HAIR
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
Au capital de 200 €uros
Siège social : 36 rue Jean JAURES à AUCHEL (62260)
RCS ARRAS 938 199 791

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 07/05/2025

Le soussigné :

Madame COTTE Laura
Née [redacted] à [redacted]
Demeurant à AUCHEL (62), [redacted]

Associé unique de la société 216 BARB''HAIR, SASU au capital de 200 Euros, divisé en 20 actions de 10 euros,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un Président ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, décide de nommer en qualité de Président de la société, à compter de ce jour, [redacted] demeurant à [redacted] ment de **Madame COTTE Laura.**

DEUXIEME DECISION

En conséquence des décisions précédentes, l'associé unique décide de modifier comme suit l'article 31 des statuts de la manière suivante :

« **ARTICLE 29 – NOMINATION DU PRESIDENT**

Le Président de la Société nommé sans limitation de durée est **Monsieur ALAIMIA Akram,** né le [redacted] à [redacted] demeurant à BIRKHADEM (Algérie), Résidence belle colline, bâtiment A, étage 2, appt 5»

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

LC

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame COTTE Laura

[redacted]

L.C